

PROCES VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2018

Date de la convocation : 06 avril 2018

L'an deux mille dix-huit, le douze avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Péchabou, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Dominique SANGAY, Maire.

Présents : Dominique SANGAY, Jean-Christophe RIVIERE, Sandrine BARRERE, Jean-Louis IMBERT, Muriel CHEVALIER, Francis DESPLAS, Sébastien SOUM, Josiane ROUMAGNAC, Laurent SABATER, Béatrice NOUVEL, Olivier De FILLIPIS, Pascal PIECOUP, Xavier ISNARD, Haleh CHARABIANI, Georges KARSENTI, Myriam BONNET,

Absente excusée : Blandine MARIE, Christelle PERTUZE

Procurations : Blandine MARIE a donné procuration à Béatrice NOUVEL

Secrétaire de séance : Sébastien SOUM

Madame le Maire ouvre la séance à 20h35

Elle donne lecture de l'ordre du jour

1. Vote des taux d'imposition 2018
2. Vote du budget primitif 2018
3. Vote des subventions accordées en 2018 aux associations
4. Demandes de subventions à divers partenaires institutionnels :
 - Acquisition de matériel informatique pour l'école
 - Changement de la chaudière à la maison des associations
 - Mise en accessibilité des bâtiments communaux
5. Projet Régional de Santé : avis
6. Adhésion au service de missions temporaires du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Haute-Garonne
7. Autorisation donnée au maire de signer un avenant à la convention d'adhésion au service retraite du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Haute-Garonne
8. Syndicat Intercommunal pour le Transport des Personnes Agées : affectation du solde financier

Approbation du Procès-verbal de la séance du 07 mars 2018

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Compte-rendu des délégations du Conseil municipal au Maire

Rapporteur : 1^{er} adjoint

En application de la délibération du conseil municipal en date du 08 juin 2016 par laquelle le Conseil municipal a donné délégation au Maire pour exercer un certain nombre d'attributions en son nom et conformément aux articles L2122-22, L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il vous est donné communication, comme prescrit, des décisions que Madame le Maire a été amenée à prendre

Décision n°01-2018 : Sinistre école – accord sur le montant de l'indemnité

- Signature d'un accord de règlement relatif à l'indemnité consécutive au sinistre incendie de l'école de Péchabou
- L'indemnité se décompose comme suit
 - 1^{er} règlement au titre de l'indemnité immédiate : 62 227,74 € (dont 29 886 € déjà versés pour la prestation de l'entreprise Belfor)

- 2ème règlement au titre de l'indemnité différée : 9 766,72 €

DELIBERATIONS

DCM 01-13-2018

Objet : Vote des taux d'imposition 2018

- **Exposé des motifs**

Vu le Code Général des Impôts ;

Considérant qu'au vu des excédents dégagés, il n'apparaît pas nécessaire d'augmenter les taux d'imposition ;

- **Délibération**

Le Conseil Municipal, l'exposé entendu et après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- **De maintenir les taux d'imposition des trois taxes des impôts locaux sur les bases prévisionnelles suivantes fournies par l'Administration fiscale, soit :**

➤ Taxes	Taux 2017	Bases prévisionnelles 2018	Taux proposés	Produit correspondant
Taxes d'habitation	13,93 %	3 928 000 €	13,93 %	547 170 €
Taxe foncière sur le bâti	19,89 %	2 188 000 €	19,89 %	435 193 €
Taxe foncière sur le non bâti	62,05 %	11 400 €	62,05 %	7 074 €
TOTAL				989 437 €

Le coefficient de variation proportionnelle est de 1,000000

- **Charge Madame le Maire de procéder à la notification de cette délibération à l'Administration fiscale.**

Note du secrétaire de séance : néant

DCM 02-13-2018

Objet : Vote du budget primitif 2018

- **Exposé des motifs**

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-1 et suivants et L.2311-1 à L.2343-2 ;

Considérant l'exposé du Maire sur le budget résumant les orientations générales de celui-ci ;

Considérant que le vote du budget s'opérera par opérations d'équipement en investissement à compter de l'exercice 2018 ;

Considérant le tableau de présentation général du Budget ci-annexé et faisant partie intégrante de la présente délibération ;

- **Délibération**

L'exposé entendu, les membres du conseil municipal, à **15 voix pour et 2 abstentions** :

- **Approuvent les montants de recettes et de dépenses présentés en séance et se résumant comme suit :**

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses : 1 692 854,21 €

Total des dépenses de fonctionnement cumulées : 1 692 854,21 €

Recettes : 1 717 578,87 €

Excédent de fonctionnement antérieur : 1 299 383,18 €

Total des recettes de fonctionnement cumulées : 3 016 961 ,80 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses : 1 084 345,18 € de dépenses nouvelles, 135 426,00 € de restes à réaliser

Total des dépenses d'investissement cumulées : 1 219 771,18 €

Recettes : 838 821,05 € de recettes nouvelles, 800 000 € de restes à réaliser

Excédent d'investissement antérieur : 152 397,58 €

Total des recettes d'investissement cumulées : 1 791 218,63 €

- **Précisent que le budget de l'exercice 2018 a été établi en conformité avec la nomenclature abrégée M14**
- **Autorisent le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération**

DCM 03-13-2018

Objet : Attribution d'une subvention à l'Association des Parents d'Elèves de l'école de Péchabou

▪ **Exposé des motifs**

Vu la demande de subvention de l'Association des Parents d'Elèves de l'école de Péchabou ;
Vu les crédits inscrits au budget primitif 2018,
Considérant l'intérêt public local de l'association,

▪ **Délibération**

L'exposé entendu, les membres du conseil municipal, à l'unanimité :

- ***Décident d'attribuer une subvention d'un montant de 350 € à l'association des Parents d'Elèves de l'école de Péchabou***

Note du secrétaire de séance : néant

DCM 04-13-2018

Objet : Attribution d'une subvention à l'Association « ASCP »

▪ **Exposé des motifs**

Vu la demande de subvention de l'Association « ASCP » ;
Vu les crédits inscrits au budget primitif 2018,
Considérant l'intérêt public local de l'association,

▪ **Délibération**

L'exposé entendu, les membres du conseil municipal, à l'unanimité :

- ***Décident d'attribuer une subvention d'un montant de 300 € à l'association « ASPCP »***

Note du secrétaire de séance : néant

DCM 05-13-2018

Objet : Attribution d'une subvention à l'Association « INTER FC FOOT »

▪ **Exposé des motifs**

Vu la demande de subvention de l'Association « INTER FC FOOT » ;
Vu les crédits inscrits au budget primitif 2018,
Considérant l'intérêt public local de l'association,

▪ **Délibération**

L'exposé entendu, les membres du conseil municipal, à l'unanimité :

- ***Décident d'attribuer une subvention d'un montant de 300 € à l'association « INTER FC FOOT »***

Note du secrétaire de séance : néant

DCM 06-13-2018

Objet : Attribution d'une subvention à l'Association « ACCA de Péchabou »

▪ **Exposé des motifs**

Vu la demande de subvention de l'Association « ACCA de Péchabou » ;
Vu les crédits inscrits au budget primitif 2018,
Considérant l'intérêt public local de l'association,

▪ **Délibération**

L'exposé entendu, les membres du conseil municipal, à l'unanimité :

- ***Décident d'attribuer une subvention d'un montant de 250 € à l'association « ACCA de Péchabou »***

Note du secrétaire de séance : néant

DCM 07-13-2018

Objet : Attribution d'une subvention à l'Association « JOIE DE VIVRE »

▪ **Exposé des motifs**

Vu la demande de subvention de l'Association « JOIE DE VIVRE » ;
Vu les crédits inscrits au budget primitif 2018,
Considérant l'intérêt public local de l'association,

- **Délibération**

L'exposé entendu, les membres du conseil municipal, à l'unanimité :

- ***Décident d'attribuer une subvention d'un montant de 400 € à l'association « JOIE DE VIVRE »***

Note du secrétaire de séance : néant

DCM 08-13-2018

Objet : Attribution d'une subvention à l'Association « THEATRE EN PLAIN CHANT »

- **Exposé des motifs**

Vu la demande de subvention de l'Association « THEATRE EN PLAIN CHANT » ;

Vu les crédits inscrits au budget primitif 2018,

Considérant l'intérêt public local de l'association,

- **Délibération**

L'exposé entendu, les membres du conseil municipal, à l'unanimité :

- ***Décident d'attribuer une subvention d'un montant de 250 € à l'association « THEATRE EN PLAIN CHANT »***

Note du secrétaire de séance : néant

DCM 09-13-2018

Objet : Attribution d'une subvention à l'Association « Coopérative scolaire » - Ecole maternelle – Noël

- **Exposé des motifs**

Vu la demande de subvention de l'Association « Coopérative scolaire » pour l'action Noël de l'école maternelle de Péchabou ;

Vu les crédits inscrits au budget primitif 2018,

Considérant l'intérêt public local de l'association,

- **Délibération**

L'exposé entendu, les membres du conseil municipal, à l'unanimité :

- ***Décident d'attribuer une subvention d'un montant de 500 € à l'association « Coopérative scolaire » pour l'action Noël de l'école maternelle de Péchabou***

Note du secrétaire de séance : néant

DCM 10-13-2018

Objet : Attribution d'une subvention à l'Association « Coopérative scolaire » - Ecole élémentaire – Sorties éducatives

- **Exposé des motifs**

Vu la demande de subvention de l'Association « Coopérative scolaire » pour l'action Sorties éducatives de l'école élémentaire de Péchabou ;

Vu les crédits inscrits au budget primitif 2018,

Considérant l'intérêt public local de l'association,

- **Délibération**

L'exposé entendu, les membres du conseil municipal, à l'unanimité :

- ***Décident d'attribuer une subvention d'un montant de 2900 € à l'association « Coopérative scolaire » pour l'action Sorties éducatives de l'école élémentaire de Péchabou ;***

Note du secrétaire de séance : néant

DCM 11-13-2018

Objet : Attribution d'une subvention à l'Association « Coopérative scolaire » - Ecole élémentaire – Classes découvertes

- **Exposé des motifs**

Vu la demande de subvention de l'Association « Coopérative scolaire » pour l'action Classes découvertes de l'école élémentaire de Péchabou ;

Vu les crédits inscrits au budget primitif 2018,

Considérant l'intérêt public local de l'association,

▪ **Délibération**

L'exposé entendu, les membres du conseil municipal, à l'unanimité :

- ***Décident d'attribuer une subvention d'un montant de 1000 € à l'association « Coopérative scolaire » pour l'action Classes découverte de l'école élémentaire de Péchabou ;***

Note du secrétaire de séance : néant

DCM 12-13-2018

Objet : Attribution d'une subvention à l'Association « Club à 13 »

Monsieur Sébastien SOUM ayant un intérêt dans cette association ne participe pas au vote et se retire

▪ **Exposé des motifs**

Vu la demande de subvention de l'Association « Club à 13 » ;

Vu les crédits inscrits au budget primitif 2018,

Considérant l'intérêt public local de l'association,

▪ **Délibération**

L'exposé entendu, les membres du conseil municipal, à l'unanimité :

- ***Décident d'attribuer une subvention d'un montant de 500 € à l'association « Club à 13 » ;***

Note du secrétaire de séance : néant

DCM 13-13-2018

Objet : Attribution d'une subvention à l'Association « Comité de jumelage - Italie »

▪ **Exposé des motifs**

Vu la demande de subvention de l'Association « Comité de jumelage Italie » ;

Vu les crédits inscrits au budget primitif 2018,

Considérant l'intérêt public local de l'association,

▪ **Délibération**

L'exposé entendu, les membres du conseil municipal, à l'unanimité :

- ***Décident d'attribuer une subvention d'un montant de 400 € à l'association « Comité de jumelage - Italie »***

Note du secrétaire de séance : néant

DCM 14-13-2018

Objet : Attribution d'une subvention à l'Association « Comité de jumelage - Espagne »

▪ **Exposé des motifs**

Vu la demande de subvention de l'Association « Comité de jumelage Espagne » ;

Vu les crédits inscrits au budget primitif 2018,

Considérant l'intérêt public local de l'association,

▪ **Délibération**

L'exposé entendu, les membres du conseil municipal, à l'unanimité :

- ***Décident d'attribuer une subvention d'un montant de 400 € à l'association « Comité de jumelage - Espagne »***

Note du secrétaire de séance : néant

DCM 15-13-2018

Objet : Attribution d'une subvention à l'Association « Musique à Péchabou »

▪ **Exposé des motifs**

Vu la demande de subvention de l'Association « Musique à Péchabou » ;

Vu les crédits inscrits au budget primitif 2018,

Considérant l'intérêt public local de l'association,

▪ **Délibération**

L'exposé entendu, les membres du conseil municipal, à l'unanimité :

- ***Décident d'attribuer une subvention d'un montant de 250 € à l'association « Musique à Péchabou »***

Note du secrétaire de séance : néant

DCM 16-13-2018

Objet : Attribution d'une subvention à l'Association « TIDERSEN DANSE BERBERE »

Madame Haleh CHARABIANI ayant un intérêt dans cette association ne participe pas au vote et se retire

▪ **Exposé des motifs**

Vu la demande de subvention de l'Association « TIDERSEN DANSE BERBERE »;

Vu les crédits inscrits au budget primitif 2018,

Considérant l'intérêt public local de l'association,

▪ **Délibération**

L'exposé entendu, les membres du conseil municipal, **à l'unanimité** :

- ***Décident d'attribuer une subvention d'un montant de 250 € à l'association « TIDERSEN DANSE BERBERE »***

Note du secrétaire de séance : néant

DCM 17-13-2018

Objet : Acquisition de matériel informatique – Demande de subvention auprès du Conseil Départemental de Haute-Garonne

▪ **Exposé des motifs**

Vu la volonté de l'équipe municipale de mettre à disposition de ses élèves de l'école élémentaire un équipement informatique de qualité ;

Vu la consultation lancée ;

Vu les devis reçus ;

Considérant la possibilité de solliciter une participation financière auprès du Conseil Départemental ;

▪ **Délibération**

L'exposé du Maire entendu, les membres du Conseil municipal, **à l'unanimité** :

- ***Approuvent le projet d'informatisation de l'école élémentaire de Péchabou pour un montant global hors taxes de 18 192,00 € soit 21 830,40 € TTC***
- ***Sollicitent le concours financier du Conseil départemental de la Haute-Garonne au taux le plus élevé possible***
- ***Approuvent le plan de financement suivant :***

Dépenses :

Dépenses HT 18 192,00 €

TVA 3 638,40 €

Dépenses TTC 21 830,40 €

Recettes :

Conseil Départemental (40% du plafond) 8 000,00 €

FCTVA 3 581,05 €

Autofinancement 10 249,35 €

- ***Autorise Madame le Maire à déposer le dossier de demande de subvention correspondant et à signer tous les documents s'y rapportant.***

Note du secrétaire de séance : néant

DCM 18-13-2018

Objet : Changement de la chaudière à la maison des associations – Demande de subvention auprès du Conseil Départemental de Haute-Garonne

▪ **Exposé des motifs**

Vu la nécessité de procéder au changement de la chaudière de la maison des associations, équipement obsolète et énergivore ;

Considérant la possibilité de solliciter une participation financière auprès du Conseil Départemental ;

▪ **Délibération**

L'exposé du Maire entendu, les membres du Conseil municipal, **à l'unanimité** :

- ***Approuvent le projet de changement de chaudière de la maison des associations pour un montant global hors taxes de 18 715,40 € soit 22 458,48 € TTC***
- ***Demandent l'inscription de cette opération à la programmation 2018 du contrat de territoire et sollicitent le concours financier du Conseil départemental de la Haute-Garonne au titre du contrat de territoire, à hauteur 24,54%***

➤ **Approuvent le plan de financement suivant :**

Dépenses :	
Dépenses HT	18 715,40 €
TVA	3 743,08 €
Dépenses TTC	22 458,48 €
Recettes :	
CEE (55,46%)	10 380,00 €
Contrat de territoire (24,54 %)	4 592,76 €
FCTVA	3 684,08 €
Autofinancement	3 801,64 €

➤ **Autorise Madame le Maire à déposer le dossier de demande de subvention correspondant et à signer tous les documents s'y rapportant.**

Note du secrétaire de séance : néant

DCM 19-13-2018

Objet : Mise en accessibilité des bâtiments communaux – Demande de subvention auprès du Conseil Régional d'Occitanie

▪ **Exposé des motifs**

Vu la délibération n° 19-07-2016 du 08 juin 2016 ;

Vu l'Agenda d'Accessibilité Programmée de la commune ;

Vu l'avis favorable de la Commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité en séance du 23 août 2016

Vu la consultation lancée ;

Vu les devis reçus ;

Considérant la possibilité de solliciter une participation financière auprès du Conseil Régional d'Occitanie ;

▪ **Délibération**

L'exposé du Maire entendu, les membres du Conseil municipal, **à l'unanimité :**

➤ **Approuvent le projet de mise en accessibilité des bâtiments communaux pour un montant global hors taxes de 99 505,00 € soit 119 406,00 € TTC**

➤ **Sollicitent le concours financier du Conseil Régional d'Occitanie à hauteur de 30%**

➤ **Approuvent le plan de financement suivant :**

Dépenses :	
Dépenses HT	99 505,00 €
TVA	19 901,00 €
Dépenses TTC	119 406,00 €
Recettes :	
DETR (30%)	29 851,50 €
Conseil Régional (30%)	29 851,50 €
FCTVA	19 587,36 €
Autofinancement	40 115,64 €

➤ **Autorise Madame le Maire à déposer le dossier de demande de subvention correspondant et à signer tous les documents s'y rapportant.**

Note du secrétaire de séance : néant

DCM 20-13-2018

Objet : Avis sur le Projet Régional de Santé

▪ **Exposé des motifs**

Vu la loi de modernisation du système de santé du 26 février 2016 prévoyant, entre autres mesures, d'arrêter un projet régional de santé définissant les objectifs pluriannuels à l'échelle de l'Agence Régionale de Santé ;

Considérant que la commune doit émettre un avis sur ce projet régional de santé ;

▪ **Délibération**

L'exposé du Maire entendu, les membres du Conseil municipal, **à 16 voix pour et 1 abstention :**

➤ **Emettent un avis favorable sur le Projet Régional de Santé présenté**

Note du secrétaire de séance : néant

DCM 21-13-2018

Objet : Adhésion au service de missions temporaires du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Haute-Garonne

▪ **Exposé des motifs**

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée et notamment son article 25 ;

Considérant le service de missions temporaires créé le 1^{er} septembre 1992 au sein du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Haute-Garonne et permettant aux communes qui y adhèrent le recrutement temporaire d'agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire ou saisonnier d'activité (article 3 de la loi 84-53 modifiée) et le remplacement de fonctionnaires ou d'agents contractuels autorisés à exercer leur fonction à temps partiel ou indisponibles en raison d'un congé (article 3 de la loi 84-53 modifiée)

Considérant qu'en l'espèce, le Centre de Gestion sera l'employeur de l'agent remplaçant à qui il établira un contrat de travail ;

Considérant qu'il convient d'une part d'adhérer à ce service et d'autre part de conventionner avec le Centre de Gestion à chaque mission ;

▪ **Délibération**

L'exposé du Maire entendu, les membres du Conseil municipal décident, **à l'unanimité** :

- ***D'adhérer au service emploi – missions temporaires du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Haute-Garonne avec effet rétroactif au 15 mars 2018 ;***
- ***De mandater le Maire pour la signature des conventions ponctuelles***
- ***D'inscrire au budget les sommes dues au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Haute-Garonne en applications desdites conventions***

Note du secrétaire de séance : néant

DCM 22-13-2018

Objet : Autorisation donnée au maire de signer un avenant à la convention d'adhésion au service retraite du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Haute-Garonne

▪ **Exposé des motifs**

Vu convention d'adhésion de la commune au service Retraite du CDG31 ;

Vu la convention de partenariat entre le CDG31 et la Caisse des Dépôts et Consignations et sa prorogation jusqu'au 31 décembre 2018 ;

Considérant qu'il convient donc de proroger, par avenant, également et d'autant la convention d'adhésion au service retraite du CDG31 liant la commune à ce dernier

▪ **Délibération**

L'exposé du Maire entendu, les membres du Conseil municipal décident, **à l'unanimité** :

- ***D'autoriser le Maire à signer un avenant de prorogation jusqu'au 31 décembre 2018 à la convention d'adhésion au service retraite du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Haute-Garonne***

Note du secrétaire de séance : néant

DCM 23-13-2018

Objet : Syndicat Intercommunal pour le Transport des Personnes Agées : affectation du solde financier

▪ **Exposé des motifs**

Le maire expose que le Syndicat intercommunal pour le transport des personnes âgées (SITPA) fait l'objet d'une procédure de dissolution dans le cadre du schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) du 24 mars 2016.

Conformément à l'article 40 I de la loi NOTRe du 7 août 2015, un arrêté préfectoral du 24 novembre 2016 a prononcé la fin d'exercice des compétences du SITPA avec effet au 31 août 2017. Depuis cette date, le syndicat a subsisté pour les seuls besoins de sa liquidation.

Cette liquidation intervient dans les conditions prévues par les articles L 5211-25-1 et L 5211-26 du CGCT. Elle prévoit notamment la répartition de l'actif et du passif du syndicat au vu de son dernier compte administratif.

La balance de trésorerie du 19 septembre 2017 fait apparaître un excédent de trésorerie d'un montant de : 76 615,94€

Il convient par ailleurs de rappeler que le SITPA :

- ne possède pas de personnel territorial ;

- ne possède aucun bien meuble ou immeuble acquis ou mis à disposition par les communes membres ;
Feuillet n°
- n'a pas d'emprunt en cours ;

Au vu de ces éléments, il apparaît que seul l'excédent de trésorerie sus-évoqué doit faire l'objet d'une répartition. A cet effet, il convient de rappeler qu'aux termes d'une convention d'assistance, conclue le 27 mars 1995 avec le SITPA et complétée par une convention signée le 9 janvier 1996 et modifiée par l'avenant du 28 mai 2003, le Département de la Haute-Garonne a mis à la disposition du syndicat un ensemble de moyens financiers, matériels et en personnels pour l'exercice de ses compétences statutaires. L'article 4 de cette convention précise que :

« Dans le cas de résiliation de la convention ou dissolution du Syndicat Intercommunal de Transport de Personnes Agées, l'excédent des recettes sur les dépenses sera reversé au Conseil Général (Budget Annexe des Transports) au moment de la clôture des comptes ».

Il est donc proposé, de faire également application de cet article et de délibérer de manière concordante avec le SITPA.

▪ **Délibération**

L'exposé du Maire entendu, les membres du Conseil municipal décident, **à l'unanimité** :

- ***De donner un avis favorable au reversement intégral au conseil départemental de la Haute-Garonne de l'excédent du SITPA dont le montant s'élève, au 19 septembre 2017, à 76 615,94€***
- ***D'autoriser le Maire à engager les démarches nécessaires à l'exécution de cette délibération.***

Note du secrétaire de séance : néant

L'ordre du jour étant épuisé et en l'absence de questions diverses, la séance est levée à 22H30.

Le secrétaire de séance
Sébastien SOUM

« Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le tribunal administratif de Toulouse peut être saisi par voie de recours formé contre les présentes délibérations pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes : - date de sa réception en Préfecture de Toulouse - date de sa publication et/ou de sa notification.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale, soit :- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai. »